

Comité des Parties

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Convention du Conseil de l'Europe
sur la prévention et la lutte contre la violence
à l'égard des femmes et la violence
domestique (Convention d'Istanbul)

Rapport de la 18^e réunion

Strasbourg, 5-6 juin 2025

IC-CP(2025)RAP18

Table des matières

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour	3
Point 2 de l'ordre du jour. Informations administratives et budgétaires	3
Point 3 de l'ordre du jour. État des signatures et ratifications de la Convention d'Istanbul	3
Point 4 de l'ordre du jour. Échange de vues avec la présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)	4
Point 5 de l'ordre du jour. Recommandations concernant la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.....	5
Point 6 de l'ordre du jour. Supervision de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité des Parties	5
Point 7 de l'ordre du jour. Demandes d'autorisation déposées par des membres de la société civile souhaitant assister aux réunions du Comité en tant qu'observateurs	6
Point 8 de l'ordre du jour. Échange de vues avec Mme Carlien Scheele, directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), sur les résultats de l'enquête de l'UE consacrée à la violence fondée sur le genre	7
Point 9 de l'ordre du jour. Dates des prochaines réunions.....	8
Point 10 de l'ordre du jour. Questions diverses.....	8
Point 11 de l'ordre du jour. Adoption de la liste des décisions prises	8
Annexe I : ordre du jour	9
Annexe II: liste des participant·es.....	11

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (ci-après dénommés respectivement « le Comité » et « la convention ») a tenu sa 18^e réunion les 5 et 6 juin 2025 à Strasbourg. Il a adopté le projet d'ordre du jour de la réunion qui fait l'objet du document IC-CP(2025)OJ18 prov et qui est reproduit à l'annexe I.
2. La présidente souhaite la bienvenue aux membres du Comité. Elle note l'absence du premier vice-président, l'ambassadeur Gilberto Jerónimo, en raison de sa récente affectation à l'ambassade du Portugal à Tokyo (Japon), et suggère que soit procédé à son remplacement lors de l'élection du prochain bureau, qui doit se tenir au cours de la 19^e réunion du Comité, en décembre 2025. En outre, la présidente souligne qu'à l'ordre du jour de la 18^e réunion figurent des échanges de vues avec la présidente du GREVIO, Maria-Andriani Kostopoulou, et avec la directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, Carlien Scheele.
3. Par ailleurs, la présidente rappelle que les amendements au règlement intérieur du Comité relatifs aux droits de vote ont été adoptés selon une procédure écrite. Les amendements proposés par la présidente, qui figurent dans le document IC-CP(2024)12, visent à insérer dans le règlement intérieur une disposition concernant le consensus et une disposition prévoyant le réexamen du règlement intérieur ; ils ont été diffusés et des commentaires pouvaient être communiqués jusqu'au 28 mai 2025 au secrétariat, qui n'en a reçu aucun. Parallèlement, le rapport de la 17^e réunion du Comité, qui fait l'objet du document IC-CP(2024)RAP17, a été diffusé pour adoption selon la procédure écrite. La présidente attire l'attention du Comité sur les modifications proposées, communiquées au Comité avant la réunion, et l'invite à adopter le rapport de réunion ; le Comité adopte le rapport sans débat.

Point 2 de l'ordre du jour. Informations administratives et budgétaires

4. La secrétaire exécutive informe le Comité que l'exécution du budget 2025 se déroule comme prévu. Toutes les visites d'évaluation du GREVIO prévues pour 2025 ont effectivement lieu. Ainsi, cette année, le GREVIO a déjà effectué trois visites dans le cadre du premier cycle d'évaluation thématique (dans la principauté d'Andorre, en Belgique et à Saint-Marin) et une visite dans le cadre du cycle d'évaluation de référence (en Ukraine, du 12 au 18 mai 2025). Sont encore prévues cette année quatre visites d'évaluation dans le cadre du cycle thématique (en Estonie, à Malte, en Roumanie et en Slovaquie) et une visite dans le cadre du cycle de référence (en Lettonie).
5. En outre, la secrétaire exécutive fait part des changements dans la composition du secrétariat : Ivo Gruev a rejoint la Division de la violence à l'égard des femmes pour remplacer Sabrina Wittmann pendant son congé de maternité, et Gaia Grippa a rejoint l'équipe à titre temporaire en tant que chargée de projets.

Point 3 de l'ordre du jour. État des signatures et ratifications de la Convention d'Istanbul

- a) *Mesures prises par les États membres du Conseil de l'Europe en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul : tour de table*
6. La présidente rappelle au Comité que des personnes représentant la partie caribéenne du royaume des Pays-Bas ont participé à sa 17^e réunion, dans la perspective d'une extension de l'application territoriale de la Convention d'Istanbul à ces territoires. La taille réduite de la population de ces territoires et leur éloignement posent des problèmes spécifiques de mise en œuvre des dispositions de la Convention d'Istanbul, que certaines autres Parties à la convention partagent. La présidente rappelle aussi qu'en décembre 2024, une réunion d'une demi-journée a été consacrée à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul dans les petits États et les îles. Cet événement, soutenu par le secrétariat, était destiné à faire connaître les bonnes pratiques mises en œuvre par d'autres petits pays et États insulaires déjà parties à la convention, qui peuvent rencontrer

des problèmes similaires. L'objectif était d'aider les îles des Caraïbes à progresser sur la voie de la ratification et de la mise en œuvre. Dans ce contexte, la présidente souligne l'importance d'avoir, dans différentes régions, des pionniers qui sont le fer de lance des efforts de mise en œuvre. La présidente remercie les Parties concernées et le secrétariat pour leurs contributions importantes et utiles.

b) Mesures prises par des États non membres du Conseil de l'Europe pour adhérer à la Convention d'Istanbul

7. La présidente souhaite la bienvenue à la représentante de la Tunisie et l'invite à faire le point sur les nouvelles initiatives prises en Tunisie en vue de l'adhésion à la Convention d'Istanbul. La représentante informe le Comité que la Tunisie a adopté un certain nombre de lois depuis 2017 pour lutter contre la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes, physiques, psychologiques, économiques et sexuelles. Elle ajoute que la Tunisie prévoit de s'informer, avec le soutien du Bureau du Conseil de l'Europe en Tunisie, sur la nature et la portée des dispositions de la convention afin de faciliter l'adhésion du pays.
8. La présidente remercie la représentante pour ces informations et exprime la volonté du Comité des Parties d'accompagner le Gouvernement tunisien dans ce processus.

c) Déclarations et réserves

9. En ce qui concerne les réserves, la secrétaire exécutive informe le Comité que, depuis sa dernière réunion, plusieurs Parties ont renouvelé toutes leurs réserves ou seulement certaines. Par exemple, le Danemark a renouvelé sa réserve à l'article 44, paragraphe 3, mais n'a pas renouvelé sa réserve à l'article 34 de la convention, puisque le harcèlement a été érigé en infraction pénale dans la législation danoise. La France, Malte et Monaco ont renouvelé leurs réserves à l'article 44 concernant la compétence pénale à l'égard des infractions de leurs ressortissant-es, ainsi que leurs réserves à l'article 58 (prescription).

Point 4 de l'ordre du jour. Échange de vues avec la présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

10. La présidente du GREVIO, Maria-Andriani Kostopoulou, procède à son troisième échange de vues avec le Comité depuis son élection à la présidence du GREVIO, le 21 juin 2023. La présidente fait référence au 6^e rapport général sur les activités du GREVIO, publié récemment, et note que 2024 a été une année productive, qui a aussi marqué le 10^e anniversaire de la Convention d'Istanbul. Cette étape a été une excellente occasion d'étudier la manière dont la convention a permis des progrès significatifs en ce qui concerne le droit pénal, les plans d'action nationaux, la prestation de services, la collecte de données et la coordination des politiques. La présidente souligne aussi les synergies croissantes au sein du Conseil de l'Europe et avec des partenaires extérieurs dans le domaine de la violence domestique et de la violence à l'égard des femmes. Le GREVIO et son secrétariat ont répondu favorablement à plus de 100 invitations à s'exprimer lors d'événements nationaux, régionaux ou internationaux, ce qui témoigne de la visibilité croissante du travail de suivi. Cela montre aussi que la lutte contre la violence à l'égard des femmes reste une question véritablement transversale et que sa nature intersectorielle contribue à la rendre de plus en plus pertinente. Toutefois, la présidente se dit préoccupée face à la multiplication des cas où les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes sont remises en question ou contestées, et face aux difficultés croissantes que rencontrent les acteurs de la société civile qui veulent apporter un soutien spécialisé aux victimes.
11. La présidente explique que c'est pour cette raison que le GREVIO a décidé de consacrer la section thématique de son 6^e rapport d'activité à la question du rétrécissement de l'espace dévolu aux défenseur-es des droits des femmes ; cette problématique ressort d'ailleurs des huit rapports d'évaluation thématiques du GREVIO publiés en 2024. En outre, la présidente attire l'attention du Comité sur deux nouvelles tendances perceptibles dans les rapports d'évaluation thématiques : le développement de la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes et de la violence

domestique, et l'augmentation de la violence sexuelle entre pairs, dont les jeunes de moins de 24 ans sont les principales victimes, mais aussi les principaux auteurs. Elle informe le Comité que le GREVIO a récemment décidé d'entamer le processus d'élaboration de sa prochaine recommandation générale, consacrée au thème des meurtres de femmes et de filles liés au genre. Enfin, la présidente rend hommage aux femmes d'Ukraine et à toutes les personnes qui contribuent à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul dans les circonstances extrêmement difficiles créées par la guerre d'agression russe contre l'Ukraine. Elle remercie les autorités ukrainiennes, les ONG et toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de la visite d'évaluation de référence effectuée par le GREVIO dans ce pays en mai 2025.

12. Plusieurs membres du Comité prennent la parole pour saluer le travail du GREVIO. Des membres expriment aussi des préoccupations relatives à la violence sexuelle contre les filles et les jeunes femmes, et informent le Comité des mesures prises pour y répondre, telles que la création d'un groupe de travail interministériel en Autriche. La présidente du Comité des Parties invite la personne représentant l'Autriche à donner des précisions au Comité lors de la prochaine réunion, en proposant éventuellement des idées d'actions concrètes. En conclusion, elle insiste sur l'urgence d'efforts soutenus et constructifs pour traiter ces questions. Elle souligne l'importance de développer l'esprit critique et la culture numérique, notamment chez les jeunes, pour les aider à reconnaître les stéréotypes préjudiciables et à y résister.

Point 5 de l'ordre du jour. Recommandations concernant la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul

13. La présidente du Comité des Parties rappelle que le Comité a adopté, lors de sa dernière réunion, une décision sur l'approche à appliquer pour l'adoption de ses recommandations dans le cadre de la première évaluation thématique, entamée par le GREVIO en 2023 et consacrée au thème « Établir un climat de confiance en apportant soutien, protection et justice ». Cette décision figure dans le document IC-CP(2024)10 rév. Pour résumer la décision, la présidente explique que le Comité a décidé de maintenir sa pratique consistant à formuler des recommandations consacrées à toutes les préoccupations pressantes identifiées par le GREVIO. Il a donc décidé d'adopter des recommandations correspondant aux problèmes soulevés par le GREVIO qu'il convient de traiter avec une urgence particulière (« exhorte ») et aux problèmes qu'il convient de traiter dans un avenir proche (« encourage vivement »), en ce qui concerne tous les chapitres de la convention examinés dans les rapports du premier cycle d'évaluation thématique. De plus, la présidente rappelle que le Comité a décidé de superviser la mise en œuvre des recommandations qu'il a adressées aux Parties en demandant aux Parties de présenter, dans un délai de trois ans à compter de l'adoption de ses recommandations, un rapport écrit, dont il prendra note. La présidente présente les projets de recommandations du Comité des Parties sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en ce qui concerne l'Albanie, l'Autriche, le Danemark, la Finlande, Monaco, le Monténégro, l'Espagne et la Suède, que le secrétariat a élaborés sur la base de la décision susmentionnée, en suivant le modèle figurant à l'annexe I du document IC-CP(2024)10 rév.
14. Les personnes représentant chacun des huit États parties prennent la parole pour remercier le GREVIO des constats contenus dans les rapports d'évaluation thématiques respectifs et pour commenter les recommandations proposées. Elles expriment l'intention de suivre les recommandations et donnent des exemples des efforts déployés pour faire progresser le respect des exigences de la Convention d'Istanbul dans leurs contextes nationaux. Les recommandations concernant l'Albanie, l'Autriche, le Danemark, la Finlande, Monaco, le Monténégro, l'Espagne et la Suède sont ensuite adoptées par le Comité ; le délai imparti aux autorités nationales de ces pays pour faire rapport est fixé au 7 juin 2028.

Point 6 de l'ordre du jour. Supervision de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité des Parties

15. La présidente présente au Comité les projets de conclusions concernant Saint-Marin et la Slovénie, qui se fondent sur le cadre pour la supervision de la mise en œuvre des recommandations

adressées aux Parties lors de la procédure d'évaluation de référence (ce cadre figure dans le document IC-CP(2021)2 prov). La Pologne était censée envoyer elle aussi le formulaire de rapport sur la mise en œuvre des recommandations qui lui avaient été adressées, pour que le Comité puisse adopter des conclusions également à l'égard de cette Partie à la convention. Cependant, la présidente informe le Comité que les autorités polonaises ont pris du retard dans l'élaboration de ce document en raison des nombreux engagements liés à la présidence polonaise de l'Union européenne. En conséquence, le Comité reporte à sa 19^e réunion (prévue en décembre 2025) l'adoption de ses conclusions concernant la Pologne. En outre, la présidente souligne l'importance, pour les Parties, de respecter les délais de présentation des rapports dans le cadre des procédures du Comité des Parties ; il importe notamment que les Parties soumettent en temps voulu le formulaire de rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Comité. La présidente souligne aussi la nécessité d'informer rapidement le secrétariat en cas de retard et rappelle que le secrétariat est prêt à aider les autorités nationales à assurer un déroulement fluide du processus d'évaluation.

16. Les personnes représentant Saint-Marin et la Slovénie évoquent les progrès accomplis et les défis qui restent à relever pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ; chacune prend note des mesures énumérées et s'engage à poursuivre leur mise en œuvre. Après ces interventions, le Comité adopte les conclusions figurant dans les documents IC-CP(2025)10 prov et IC-CP(2025)11 prov.
17. En outre, cinq Parties à la convention rendent compte de la mise en œuvre des recommandations restantes, ce qui permet de clore la procédure d'évaluation de référence. Le Comité prend note de ces rapports de mise en œuvre soumis par la Finlande, la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Serbie, qui figurent dans les documents IC-CP/Inf(2025)2, IC-CP/Inf(2025)3, IC-CP/Inf(2025)4, IC-CP/Inf(2025)5 et IC-CP/Inf(2025)6, et constate les progrès importants qui ont été réalisés.

Point 7 de l'ordre du jour. Demandes d'autorisation déposées par des membres de la société civile souhaitant assister aux réunions du Comité en tant qu'observateurs

18. La présidente du Comité invite le Comité à tenir une discussion préliminaire, sur la base du document IC-CP(2025)12, concernant l'approche du Comité à l'égard des demandes de membres de la société civile souhaitant assister aux réunions en tant qu'observateurs. La discussion vise à étudier la possibilité d'élaborer des procédures et des critères pour une telle autorisation. La présidente rappelle que, selon le règlement intérieur du Comité, des représentants de la société civile peuvent être autorisés sur une base ad hoc à assister à ses réunions, à la suite d'une décision du Bureau.
19. Plusieurs membres prennent la parole pour souligner le rôle essentiel de la société civile (en particulier des organisations de défense des droits des femmes) dans la promotion de l'adhésion à la Convention d'Istanbul et de sa mise en œuvre. Parmi les points soulevés figurent la définition et la portée de l'autorisation « ad hoc » mentionnée dans le règlement intérieur, le rôle du Comité dans les décisions prises par le Bureau, ainsi que la nécessité d'une définition claire du rôle d'observateur et de ses limites. Se posent aussi la question de savoir s'il convient de définir des critères (le respect des valeurs du Conseil de l'Europe, par exemple) qui conditionneraient l'octroi du statut d'observateur, et la question de savoir si ce statut, une fois accordé, permettrait au représentant de la société civile d'assister à d'autres réunions du Comité, pour une certaine période ou sur un thème donné, ou si une nouvelle demande devrait être faite à chaque fois. Un autre aspect abordé est l'impact des autorisations répétées sur le fonctionnement du Comité et sa capacité à y faire face.
20. La secrétaire exécutive explique que le règlement intérieur du Comité des Ministres ne prévoit pas de statut d'observateur permanent pour les ONG mais permet à d'autres organes du Conseil de l'Europe, tels que la Conférence des OING, de désigner des représentant-es pour assister aux réunions du Comité des Ministres sans autorisation préalable. Il est toutefois précisé que ces représentant-es s'expriment au nom de la Conférence des OING, et non pas au nom d'une ONG particulière. Selon le règlement intérieur, les observateurs du Comité n'ont pas le droit de vote et ne peuvent pas se faire rembourser leurs frais. La secrétaire exécutive attire l'attention sur d'autres possibilités de participation ouvertes à la société civile : par exemple, des organisations de la société

civile peuvent communiquer des rapports au Comité dans le cadre de ses procédures d'évaluation (notamment en ce qui concerne le suivi des recommandations) ou apporter leur expertise lors d'auditions thématiques, à l'invitation du Comité des Parties.

21. Il est décidé que le secrétariat consultera d'autres organes pertinents du Conseil de l'Europe, tels que le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, afin de recueillir des informations sur leur manière de traiter les demandes de membres de la société civile souhaitant assister à des réunions en tant qu'observateurs. L'avis de la Division du conseil juridique sera également sollicité pour l'interprétation du règlement intérieur applicable. Le Comité charge le secrétariat de préparer, sur la base de ces éléments, un document à soumettre à l'examen des Parties. Le Comité décide de poursuivre la discussion lors de sa 19^e réunion et de prendre une décision lors de sa 20^e réunion.

Point 8 de l'ordre du jour. Échange de vues avec Mme Carlien Scheele, directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), sur les résultats de l'enquête de l'UE consacrée à la violence fondée sur le genre

22. La présidente souhaite la bienvenue à Mme Carlien Scheele, directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), qui est invitée à présenter les résultats préliminaires de l'enquête de l'UE consacrée à la violence fondée sur le genre, à laquelle l'EIGE a participé. Mme Scheele explique le rôle de l'EIGE dans le soutien aux institutions de l'UE et aux États membres de l'UE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et précise que, même si l'enquête est limitée aux membres de l'UE, l'EIGE reste un partenaire clé du Conseil de l'Europe. Elle souligne que l'égalité de genre ne peut être réalisée que si les femmes sont en sécurité dans tous les domaines ; elle ajoute que les enquêtes sont essentielles pour comprendre l'ampleur de la violence fondée sur le genre, les risques liés à cette violence, les obstacles rencontrés par les victimes et l'aide qui leur est apportée par différents services. L'enquête s'appuie sur le rapport de 2014 intitulé « Violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE », établi par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, et sur les travaux d'un groupe spécialisé de l'UE créé en 2019. Après des retards dus à la pandémie, les données ont été collectées en deux phases dans 26 États membres. Des résultats préliminaires ont été publiés en novembre 2024 et le rapport complet est attendu pour la fin de l'année 2025. Mme Scheele précise que l'enquête représente le plus grand ensemble de données harmonisées de l'UE qui ait jamais été consacré à ce sujet.
23. Les résultats préliminaires confirment la persistance de la violence à l'égard des femmes ; seuls des progrès limités semblent avoir été enregistrés depuis 2014. Une femme sur trois a déclaré avoir subi des violences physiques ou sexuelles, souvent commises par une personne qu'elle connaissait. Mme Scheele attire l'attention sur plusieurs thèmes traités dans l'enquête, notamment la violence entre partenaires intimes, le harcèlement et la violence au sein de la famille et sur le lieu de travail. L'on constate aussi une sous-déclaration des cas de violence, un faible recours aux services de soutien et une connaissance limitée des possibilités d'aide juridique. Une analyse plus approfondie est prévue pour étudier les corrélations contextuelles. Mme Scheele fait aussi référence à l'indice d'égalité de genre 2024, qui porte plus particulièrement sur la violence à l'égard des femmes et qui met en évidence le lien entre des scores élevés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et une tolérance moindre à l'égard de la violence fondée sur le genre. Elle souligne que, malgré des difficultés persistantes, il y a eu récemment des avancées, notamment la feuille de route de l'UE pour les droits des femmes (mars 2025) et la stratégie post-2025 pour l'égalité entre les hommes et les femmes, qui vise à renforcer la prévention, les services de soutien et la mise en œuvre de la directive (UE) 2024/1385 du 14 mai 2024 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
24. L'exposé est suivi d'un échange de vues, au cours duquel les membres posent diverses questions à Mme Scheele, sur les différences entre les États membres de l'UE, sur la nécessité d'une collecte régulière de données ventilées, sur le lien entre l'enquête et l'indice d'égalité de genre, et sur la méthodologie de l'enquête.

Point 9 de l'ordre du jour. Dates des prochaines réunions

25. Le Comité décide de tenir sa 19^e réunion le 11 décembre 2025 et fixe la date de sa 20^e réunion au 2 juin 2026.

Point 10 de l'ordre du jour. Questions diverses

26. La présidente annonce que les mandats de cinq membres du GREVIO se termineront en 2026 et que l'élection de nouveaux membres est prévue lors de la 20^e réunion du Comité, en juin 2026. Dans cette perspective, elle informe le Comité que des lettres invitant à présenter des candidatures seront envoyées à toutes les Parties concernées et que la date limite de présentation des candidatures est fixée à février 2026. Les Parties qui peuvent présenter des candidatures sont l'Albanie, l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, Chypre, le Danemark, la Finlande, la Géorgie, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, le Liechtenstein, le Luxembourg, Malte, Monaco, le Monténégro, les Pays-Bas, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, Saint-Marin, la Serbie, l'Espagne, la Suède, le Royaume-Uni et l'Union européenne.

27. La présidente informe les membres que la 19^e réunion du Comité, en décembre 2025, comprendra un débat thématique, et elle les invite à proposer des sujets. Trois sont proposés : les perspectives politiques et juridiques concernant les définitions du viol et de la violence sexuelle fondées sur le consentement ; les droits de garde et de visite après la fin d'une relation marquée par des violences entre partenaires intimes ; et le féminicide.

Point 11 de l'ordre du jour. Adoption de la liste des décisions prises

28. Le Comité adopte la liste des décisions telle qu'elle figure dans le document IC-CP(2025)LD18.

Annexe I : ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour (15h)
2. Informations administratives et budgétaires
3. État des signatures et ratifications de la Convention d'Istanbul
 - a) Mesures prises par les États membres du Conseil de l'Europe en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul : tour de table
 - b) Mesures prises par les États non-membres du Conseil de l'Europe en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul
 - c) Déclarations et réserves
4. Demandes d'autorisation de la société civile pour assister aux réunions du Comité en tant qu'observateurs [IC-CP(2025)12]
5. Recommandations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul

Première cycle d'évaluation thématique

- Albanie [IC-CP(2025)2 prov]
 - Autriche [IC-CP(2025)3 prov]
 - Danemark [IC-CP(2025)4 prov]
 - Finlande [IC-CP(2025)5 prov]
 - Monaco [IC-CP(2025)6 prov]
 - Monténégro [IC-CP(2025)7 prov]
 - Espagne [IC-CP(2025)8 prov]
 - Suède [IC-CP(2025)9 prov]
6. Echange de vues avec la Présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

Cycle d'évaluation de base

7. Superviser la mise en œuvre des recommandations émises par le Comité des Parties

Conclusions

- Saint-Marin
 - Projet de conclusions [IC-CP(2025)10 prov]
 - Formulaire de rapport soumis par le gouvernement [IC-CP/Inf(2024)10]
- Slovénie
 - Projet de conclusions [IC-CP(2025)11 prov]
 - Formulaire de rapport soumis par le gouvernement [IC-CP/Inf(2024)9]

Rapports de mise en œuvre

- Finlande
 - Rapport de mise en œuvre des conclusions [IC-CP/Inf(2025)2]

- France
 - Rapport de mise en œuvre des conclusions [IC-CP/Inf(2025)3]
- Italie
 - Rapport de mise en œuvre des conclusions [IC-CP/Inf(2025)4]
- Pays-Bas
 - Rapport de mise en œuvre des conclusions [IC-CP/Inf(2025)5]
- Serbie
 - Rapport de mise en œuvre des conclusions [IC-CP/Inf(2025)6]

8. Échange de vues avec Carlien Scheele, directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), sur les résultats de l'enquête de l'UE sur la violence fondée sur le genre

9. Date de la prochaine réunion

10. Questions diverses

11. Adoption de la liste des décisions prises

Annexe II: liste des participant-es**18^e réunion du Comité des Parties****BUREAU**

Ms Tanja GONGGRIJP
Chair
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative of the Netherlands to the Council of Europe

Ms Daniela CUJBĂ
Vice-Chair
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative of The Republic of Moldova to the Council of Europe

MEMBERS / MEMBRES**ALBANIA / ALBANIE**

Ms Jona DERVISHALIAJ
Director General for Social Protection Development
Ministry of Health and Social Protection

ANDORRA / ANDORRE

Ms Olimpia TORRES BARROS
Deputy Permanent Representative of Andorra to the Council of Europe

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Marie-Theres PRANTNER
Head of National Coordination Unit of the Istanbul-Convention
Federal Chancellery, Directorate General for Women and Equality Department III/4 - Prevention of and
Protection from Violence

Ms Katharina ENZESBERGER
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Austria to the Council of Europe

BELGIUM / BELGIQUE

Ms Marijke WEEWAUTERS
Senior strategic policy advisor
Institute for Equality between Women and Men

CROATIA / CROATIE

Mr Toma GALLI
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative of Croatia to the Council of Europe

Mr Ivan BUŠIĆ

Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Croatia to the Council of Europe

Ms Sandra BATLAK
Head of Service for Childrens and Family Policies, Ministry of Labour, Pension System, Family and Social Policy

CYPRUS / CHYPRE

Mr Aristos TSIARTAS
Head of the Department of Human Rights, Anti-Crime, Correctional Policy and Combating of Gender-Based Violence
Chairperson of the National Coordinating Body for the Prevention and Combating of Violence Against Women
Ministry of Justice and Public Order

DENMARK / DANEMARK

Ms Kristine THORND AHL
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Denmark to the Council of Europe

ESTONIA / ESTONIE

Ms Karin TAMMARU
Criminal Judicial Cooperation and Legislation Unit
Ministry of Justice and Digital Affairs

EUROPEAN UNION / UNION EUROPEENNE

Ms Katja LENZING
Deputy Head of Unit - Gender Equality
European Commission
Directorate General Justice and Consumers

Ms Maria Ivanova POPOVA
Policy Assistant
DG for Justice and Consumers, JUST D.3 Gender Equality
European Commission

FINLAND / FINLANDE

Ms Marjatta HIEKKA
Legal Counsellor
Ministry for Foreign Affairs

FRANCE

Mme Jeanne JEZIERSKI
Adjointe à la cheffe de bureau
Bureau des affaires européennes et internationales
Direction générale de la cohésion sociale
Ministères des Solidarités / Egalité F-H / Handicap / Enfance

Mme Angéline RAFFALLI
Adjointe au Représentant Permanent
Représentation Permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe

GEORGIA / GEORGIE

Ms Eliso SHONIA
Deputy Head of the Human Rights Department
Administration of Government of Georgia

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Lisa SENGER
Coordination unit under the Istanbul Convention
Federal Ministry for Family Affairs, Senior Citizens, Women and Youth

GREECE / GRÈCE

Ms Angeliki PAPAZOGLU
Deputy Head of Directorate of Social Protection and Counselling Services
General Secretariat for Equality and Human Rights
Ministry of Social Cohesion and Family

IRELAND / IRLANDE

Ms Rebecca CLARKE
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Ireland to the Council of Europe

ITALY / ITALIE

Ms Cordialina COPPOLA
Department for Equal Opportunities
Office for International Affairs
Presidency of the Council of Ministers

Ms Mariella PAGLIUCA
Department for Equal Opportunities
Office for International Affairs
Presidency of the Council of Ministers

LATVIA / LETTONIE

Ms Veronika SPROĢE-SAKSONE
Senior expert
Children and Family Policy Department
Ministry of Welfare

LIECHTENSTEIN

Ms Emma SCHWÄRZLER
Diplomatic Officer
Office for Foreign Affairs of the Principality of Liechtenstein

LUXEMBOURG

Mme Isabelle SCHROEDER
Juriste
Département Lutte contre les discriminations

MALTA / MALTE

Ms Samantha PACE GASAN
Commissioner on Gender Based Violence & Domestic Violence

Ms Sasha NA JEONG FARRUGIA
Assistant Director
Commission on Gender-Based Violence and Domestic Violence

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Ms Viorica ȚÎMBALARI
General director
National Agency for Preventing and Combating Violence against Women and Domestic Violence

Ms Rodica MORARU-CHILIMBAR
Deputy Head of the Department for Gender Equality Policy
Ministry of Labour and Social Protection

MONACO

M. Gabriel REVEL
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentation Permanente de Monaco auprès du Conseil de l'Europe

Mme Margaux GIRARDIN
Adjointe au Représentant Permanent

MONTENEGRO

Ms Jovana RADIFKOVIC
Senior Adviser III
Directorate for Social Welfare and Children Protection
Ministry of Labour and Social Welfare

Ms Violeta BERIŠAJ
Deputy Permanent Representative
Permanent Representation of Montenegro to the Council of Europe

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Jitske BOSCH
Senior policy advisor
Ministry of Health, Welfare and Sports

Ms Fay KEERIS
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of the Kingdom of the Netherlands to the Council of Europe

NORTH MACEDONIA / MACEDOINE DU NORD

Ms Svetlana GELEVA
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative of North Macedonia to the Council of Europe

Mr Nazim RECHI
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of North Macedonia to the Council of Europe

NORWAY / NORVEGE

Ms Hilde Marit KNOTTEN
Senior Advisor
Ministry of Justice and Public Security
Police Department

POLAND / POLOGNE

Ms Anna MAZURCZAK
Director of the Equal Treatment Department
Chancellery of the Prime Minister of the Republic of Poland

PORTUGAL

Ms Marta SILVA
Head of the Domestic and Gender Violence Unit at the Commission for Citizenship and Gender Equality

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Ramona Maria CIUCĂ
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Romania to the Council of Europe

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Ms Michela BOVI
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative of the Republic of San Marino to the Council of Europe

Ms Elisabetta BUCCI
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of the Republic of San Marino to the Council of Europe

Ms Gloria VALENTINI
Second Secretary and GREVIO's focal point

SERBIA / SERBIE

Mr Miodrag PANTOVIĆ
Head of the Cabinet of the Minister without Portfolio for Gender Equality
Combating Violence against Women and Economic and Political Empowerment of Women

Ms Jovana STANAR VUKOVIĆ
Advisor
Cabinet of the Minister without Portfolio for Gender Equality
Combating Violence against Women and Economic and Political Empowerment of Women

SLOVENIA / SLOVENIE

Ms Sara SLANA
Secretary
Ministry of Labour, Family, Social Affairs and Equal Opportunities

SPAIN / ESPAGNE

Ms Daniela RODRÍGUEZ-SALINAS
Assistant Deputy Director
Subdirector General of International Relations
Ministry of Equality

SWEDEN / SUÈDE

Ms Ulrika HELLDÉN
Head of Section
Division for Gender Equality
Ministry of Employment
Government Offices of Sweden

SWITZERLAND / SUISSE

Mme Sandra LENGWILER
Collaboratrice scientifique auprès du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Domaine affaire internationales

UKRAINE

Ms Nataliia BOHDANOVA
State expert of the expert group on combatting human trafficking, home violence and gender equality
Directorate of Social Services Development of this Ministry

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Sandy MOSS
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative of the United Kingdom to the Council of Europe

PARTICIPANTS**STATES WHICH HAVE SIGNED BUT NOT YET RATIFIED THE CONVENTION****TUNISIA/TUNISIE**

Ms Imen BOUACIDA
Directrice
Centre de Recherches d'Etudes de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF)
Ministère de la famille de la Femme, de l'Enfance et des Seniors

OTHER

EU PRESIDENCY

Ms Urszula POTURNIAK
FREMP Coordinator
Justice and Home Affairs Section
Permanent Representation of Poland to the EU

SPEAKERS

Ms Maria Andriani KOSTOPOULOU, GREVIO President

Ms Carlien SCHEELE, Director, European Institute for Gender Equality

COUNCIL OF EUROPE

Ms Houda CHERIF, Chargée de Projet Senior, Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique/ Protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, Bureau au Tunis

SECRETARIAT

Secretariat of the monitoring mechanism of the Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence / Secrétariat du mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Ms Johanna NELLES
Executive Secretary / Secrétaire exécutive
Head of the Violence against Women Division / Cheffe de la Division Violence à l'égard des femmes

Ms Françoise KEMPF
Administrator

Ms Francesca MONTAGNA
Administrator

Ms Elif SARIYDIN
Administrator

Mr Mihail STOJANOSKI
Administrator

Ms Severina SPASSOVA
Administrator

Mr Ivo GRUEV
Senior project officer

Ms Christine EBEL
Principal administrative assistant

Ms Ioana VOELKEL
Principal administrative assistant

Ms Zsuzsanna MOLNAR
Management support assistant

Ms Joanna SZELEZNIAK
Administrative support assistant

Mr Danilo LEAL
Management support assistant

Ms Idil IGDİR
Trainee

INTERPRETERS / INTERPRETES

Ms Corinne MCGEORGE
Ms Bettina LUDEWIG QUAINÉ
Ms Lisa WOJCIECHOWICZ